



## COMITÉ EXÉCUTIF

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016**

– **8<sup>e</sup>** –

**PRÉSENTS :** Mme Catherine Harel Bourdon, présidente  
M. Ben Valkenburg, vice-président  
Mme Diane Beaudet  
M. Kenneth George  
Mmes Marie-José Mastromonaco  
Mélanie Robinson  
M. Jocelyn Pauzé

**Sont aussi  
présents :**

M. Robert Gendron, directeur général  
M<sup>e</sup> France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général  
MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des  
personnes et des pratiques d'encadrement  
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

**Sont invités :**

MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité,  
unité 1  
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité,  
unité 2  
Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,  
unité 3  
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions  
d'unité, unité 5  
M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire  
Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs  
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service  
des ressources financières  
M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des  
personnes et du développement des compétences  
MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources  
matérielles  
René Morales, directeur du Service du développement et  
de l'innovation professionnelle

M. Daniel Martin, directeur par intérim du Service des technologies de l'information  
Mmes Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels  
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

\*\*\*\*\*

### **Déclaration de la présidente**

Mme Catherine Harel Bourdon annonce qu'à compter de la présente séance, elle coprésidera les séances avec le vice-président, M. Ben Valkenburg. La présidente assurera la présidence pour la partie qui comprend l'adoption de l'ordre du jour, les suivis, les affaires nouvelles, les dossiers récurrents et la rubrique des commissaires-parents. Pour sa part, M. Valkenburg présidera la partie de la séance qui concerne les rapports décisionnels, mis à part ceux qui porteront sur les décisions de suspension ou de congédiement.

À cet égard, la présidente mentionne que la question de la délégation de pouvoirs pour les dossiers de suspension ou de congédiement fait l'objet d'une révision et que ces dossiers pourraient être délégués au comité exécutif dans les prochaines semaines, si la proposition de modification du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* est adoptée par le Conseil des commissaires. Elle souligne que plusieurs commissions scolaires ont délégué ce pouvoir à leur comité exécutif.

\*\*\*\*\*

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Inauguration de la Maison d'Haïti
  - b) Bureau de l'Audit interne
- ajouter les articles suivants :
  - CC-M-245 Proposition de la présidente Catherine Harel Bourdon – conseillère stratégique – reconduction du mandat
  - DG-02-334 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – mesure Aide individualisée (15021) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – attribution d'un contrat de services de gré à gré à l'organisme Club Intergénération La Petite-Patrie (CLIPP)

- A-32-175      Service des technologies de l'information – entente avec l'entreprise Insertech Angus pour l'utilisation de ses services de récupération d'équipements électroniques jugés désuets par les écoles et centres de la CSDM
  - A-32-176      Service des technologies de l'information – attribution d'un contrat d'exécution sur demande à l'entreprise Insertech Angus visant l'acquisition d'ordinateurs de table mis à neuf par les écoles et centres de la CSDM
  - A-32-177      Service des technologies de l'information – attribution d'un contrat d'exécution sur demande à l'entreprise Insertech Angus visant la réparation de tablettes de type iPad et d'autres équipements informatiques hors garantie
- retirer l'article suivant :
- 5- e) Immeubles excédentaires
    - i) CC-I-27 Proposition d'urgence de la commissaire Violaine Cousineau – avenir des bâtiments excédentaires situés au 1214 et au 1220-1230 rue de la Montagne
- retirer l'article suivant de la rubrique « Information » :
- A-11-68      Services éducatifs – cours d'été 2016 et examens de reprise – volet statistique

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016
- 4- Affaires nouvelles :
  - a) Inauguration de la Maison d'Haïti
  - b) Bureau de l'Audit interne
- 5- Dossiers récurrents :
  - a) Plan Réussir
  - b) Budget 2016-2017 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
  - c) Qualité de l'air

- d) Capacité d'accueil
  - e) Immeubles excédentaires
  - f) Offre alimentaire
  - g) Suivi des projets
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- CC-M-244 Proposition du commissaire M. Ben Valkenburg – utilisation des stationnements sur les terrains de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)
- 8- CC-M-245-A Proposition de la présidente Catherine Harel Bourdon – conseillère stratégique – reconduction du mandat
- 9- DG-02-334 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – mesure Aide individualisée (15021) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – attribution d'un contrat de services de gré à gré à l'organisme Club Intergénération La Petite-Patrie (CLIPP)
- 10- A-10-98 Service de l'organisation scolaire – modification aux règles d'application de la Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)
- 11- A-29-1777 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel – création d'un poste annuel à temps partiel d'orthophoniste – modification au plan de l'effectif du personnel professionnel 2016-2017
- 12- A-29-1778 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de l'adaptation scolaire – création d'un poste saisonnier à temps partiel de technicien en éducation spécialisée – modification au plan de l'effectif 2016-2017
- 13- A-29-1781 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congés sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive
- 14- A-32-175 Service des technologies de l'information – entente avec l'entreprise *Insertech Angus* pour l'utilisation de ses services de récupération d'équipements électroniques jugés désuets par les écoles et centres de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

- 15- A-32-176 Service des technologies de l'information – attribution d'un contrat d'exécution sur demande à l'entreprise *Insertech Angus* visant l'acquisition d'ordinateurs de table mis à neuf par les écoles et centres de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)
- 16- A-32-177 Service des technologies de l'information – attribution d'un contrat d'exécution sur demande à l'entreprise *Insertech Angus* visant la réparation de tablettes de type iPad et d'autres équipements informatiques hors garantie
- 17- A-33-997 Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-Brébeuf – travaux supplémentaires dans le cadre de la première phase de réfection de l'enveloppe du bâtiment
- 18- A-33-998 Service des ressources matérielles – école Saint-François-Solano, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre de l'installation d'un système de gicleurs et d'une entrée d'eau
- 19- Information :
  - a) A-31-3135 Service des ressources financières – services professionnels d'architecture et d'ingénierie – critères d'évaluation des propositions – balisage
- 20- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 octobre 2016.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2016

Aucun suivi n'est mentionné à ce point.

4. Affaires nouvelles

a) Inauguration de la Maison d'Haïti

La présidente remercie l'ensemble des équipes de travail, dont l'ancienne équipe de M. René Morales, qui ont participé au cours des cinq dernières années au processus qui a permis à la Maison d'Haïti de construire un nouvel immeuble sur un terrain de la CSDM attenant à l'école Sainte-Lucie.

Mme Catherine Harel Bourdon ajoute qu'après cinq années de collectes de fonds et de travaux de construction, la Maison d'Haïti a été inaugurée en présence, entre autres, du maire de Montréal, du maire de Port-au-Prince, de la ministre Mme Kathleen Weil et d'elle-même.

La présidente mentionne que 40 % des personnes qui fréquentent la Maison d'Haïti ne sont pas d'origine haïtienne, ce qui témoigne d'une grande inclusion de la part de cet organisme. Elle ajoute qu'on y offre beaucoup de services à la population dont les élèves jeunes et adultes de la CSDM.

b) Bureau de l'Audit interne

Le directeur général mentionne que le concours visant à combler le poste de coordonnateur au Bureau de l'Audit interne a été ouvert à l'interne et à l'externe.

Les entrevues sont terminées. Des vérifications d'usage sont en cours et un rapport de nomination sera présenté à la prochaine séance du Conseil des commissaires.

5. Dossiers récurrents:

a) Plan Réussir

La présidente fait part de la rencontre du 2 novembre 2016 qui portera sur l'avant-projet de mémoire en vue de son adoption à la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 novembre 2016. Il sera par la suite présenté le 18 novembre 2016 dans le cadre de la consultation sur la réussite éducative.

La présidente souligne que les commissions scolaires n'ont pas été invitées individuellement. Les commissions scolaires de l'île de Montréal (anglophones et francophones) doivent se partager une période de 15 minutes incluant un cinq minutes réservées à des questions.

Mme Catherine Harel Bourdon souhaite que des élèves de l'association des élèves du secondaire puissent l'accompagner lors de la présentation.

Pour sa part, Mme Line Lapierre énumère les différentes activités prévues au courant de la semaine du 22 novembre qui se clôturera avec la journée pédagogique institutionnelle. Au programme, il y aura, entre autres, un colloque portant sur l'accueil des réfugiés, un colloque organisé par les orthopédagogues, des ateliers réalisés en collaboration avec le département des sciences de l'Éducation de l'Université de Montréal s'adressant aux directions d'établissement et aux adjoints, aux conseillers pédagogiques ainsi qu'aux enseignants.

La présidente remercie les Services éducatifs de prendre en compte la journée pédagogique institutionnelle et le Forum sur l'inclusion et d'en faire une semaine thématique sur les enjeux de l'accueil et de la francisation.

- b) Budget 2016-2017 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) suivent la situation financière de la CSDM de près.

- c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet dresse un bilan des dossiers en cours. Il fait également état des rencontres faites avec le personnel du centre administratif qui avaient pour but de les informer des résultats de l'analyse du questionnaire-santé réalisé par la Direction de santé publique. Les personnes qui ont pris part aux rencontres se sont dites satisfaites des informations transmises par la Direction de santé publique (DSP) et par la Direction générale de la CSDM. Le rapport de la DSP est maintenant disponible sur le site intranet de la CSDM afin que le personnel puisse en prendre connaissance à son gré.

Une deuxième rencontre est à prévoir avec le personnel du centre administratif afin de les informer des suites à donner aux conclusions du rapport.

La présidente remercie la Direction générale pour son travail et la qualité des informations transmises, et ce, en toute humilité. À cet égard, elle mentionne que la DSP constate que la CSDM fait preuve de grande transparence dans la transmission de l'information et qu'elle est un exemple à suivre pour les autres employeurs.

M. Jean Ouimet précise qu'une deuxième rencontre du comité de vigie est prévue le vendredi 4 novembre en après-midi.

- d) Capacité d'accueil

L'opération de validation des locaux dans les écoles est présentement en cours. Il s'agit d'une opération annuelle qui permet de voir le nombre de locaux qui peuvent être récupérés pour en faire des classes dans les écoles de la CSDM. L'année dernière, cette opération a permis le réaménagement de 130 locaux au cours de l'été 2016.

Mme Lucie Painchaud mentionne que la CSDM a récupéré les écarts de financement attendus pour les différents projets d'ajout d'espace, ce qui représente un montant de 24,1 M\$. Une somme de 2,4 M\$, en lien avec le projet d'ajout d'espace à l'école Fernand-Seguin devrait également être remise à la CSDM.

La présidente fait part de ses préoccupations concernant l'espace disponible dans les écoles, pour des transformations en locaux de classe, et les terrains attenants aux écoles en vue d'y installer, au besoin, des unités préfabriquées. Elle souhaite obtenir des informations à ce sujet. À cet égard, elle mentionne que les écoles de l'Outaouais sont aux prises avec les mêmes problèmes que la CSDM. Elle constate que des mesures devront être prises, car la CSDM ne peut agir seule dans la recherche de solutions.

Pour sa part, Mme Marie-José Mastromonaco réitère sa demande à Mme Lucie Painchaud de transmettre une lettre au locataire de l'immeuble Centennale afin de lui rappeler que son bail prend fin au 30 juin 2017.

e) Immeubles excédentaires

ii) Tableau d'évolution de certains mandats en lien avec les immeubles excédentaires

Mme Lucie Painchaud présente le tableau qui fait état de l'avancement du bilan de santé des immeubles excédentaires. Elle rappelle que ce tableau sera déposé une fois par mois et que l'objectif est de terminer ce bilan d'ici la fin de l'année scolaire 2016-2017.

Des échanges ont cours au regard des négociations liées à la vente d'immeubles à la Ville de Montréal. La présidente souhaite organiser une rencontre avec les responsables des transactions immobilières de la Ville de Montréal et les élus pour exposer la situation et trouver avec eux des solutions.

f) Offre alimentaire

Mme Marie-José Mastromonaco s'informe au sujet du sondage qui sera réalisé auprès des usagers des cafétérias, des traiteurs et des organismes communautaires afin de connaître leur opinion sur le service des repas. M. Marc Prescott mentionne que son service travaille avec le Service des technologies de l'information afin de mettre le sondage en ligne en janvier 2017.

En ce qui concerne la Table des écoliers, elle fera parvenir une lettre à l'organisme afin de l'informer que le projet ne pourra se poursuivre pour la présente année étant donné le petit nombre d'élèves (six au total) qui ont pris part au projet l'année dernière. Une analyse globale des besoins sera faite afin de voir ce qui pourra être proposé dans les prochaines années.

Mme Marie-José Mastromonaco rappelle l'étude qui porte sur l'optimisation des cafétérias. M. Prescott déposera des recommandations à ce sujet lors d'une prochaine séance du comité exécutif.



g) Suivi des projets

Mme Lucie Painchaud déposera le tableau de bord à la prochaine séance du comité exécutif, soit le 15 novembre 2016.

6. Rubrique des commissaires-parents :

Mme Mélanie Robinson fait part du résultat des élections au comité de parents de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui ont eu lieu le 25 novembre 2016 :

- M. Sylvain Caron, président du comité;
- Mme Mélanie Taillefer, vice-présidente;
- M. Mohamed Jamal, vice-président aux communications;
- Mme Mélanie Robinson, commissaire-parent au primaire
- M. Marcel Lauzon, commissaire-parent au secondaire
- Mme Julia Druliolles, commissaire EHDAA
- Mme Julie Wagner, 4<sup>e</sup> commissaire

Mme Robinson ajoute que le comité de parents recommande qu'elle poursuive son mandat au comité exécutif.

Mme Catherine Harel Bourdon félicite l'ensemble des parents qui ont été élus aux différents postes.

7. Proposition du commissaire Ben Valkenburg – utilisation des stationnements sur les terrains de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport CC-M-244

CONSIDÉRANT la surface utilisée pour le stationnement des automobiles au sein du parc immobilier de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucune obligation de la CSDM d'accommoder ses employés qui ont choisi de se déplacer en automobile vers leur lieu de travail;

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'utilisation des places de stationnement;

CONSIDÉRANT que la valeur d'une case de stationnement peut dépasser considérablement les frais chargés aux occupants et que la différence constitue un avantage pour l'utilisateur d'une automobile stationnant sur le terrain appartenant à la CSDM;

CONSIDÉRANT l'iniquité qui existe actuellement entre les utilisateurs des places de stationnements et les autres occupants et visiteurs de nos centres et écoles;

CONSIDÉRANT que la CSDM s'engage à faire la promotion du transport actif conformément de la charte à cet effet adoptée le 23 mai 2016;

Il est unanimement **RÉSOLU** de mandater le directeur général pour :

- 1° DÉVELOPPER des pratiques afin d'optimiser les revenus des places de stationnement automobiles selon les recommandations du guide « Le stationnement » du Conseil régional de l'environnement de Montréal;
- 2° ACCOMPAGNER les centres et les écoles dans l'explication, la perception et la redistribution des recettes à des fins locales et pour la CSDM;
- 3° RÉGLEMENTER la réservation de 5 % des recettes des stationnements pour financer des services pour les occupants et les visiteurs du centre ou de l'école qui désirent de se déplacer de façon active ou par transport en commun;
- 4° DÉVELOPPER une pratique pour soutenir les employés de la CSDM dans la conciliation du milieu de vie et du travail par le transport en commun et actif;
- 5° PRÉSENTER au Conseil des commissaires un échéancier de projet-pilote afin de permettre l'implantation de nouvelles pratiques et de balises de tarification de stationnement et de soutien des employés d'ici la séance du Conseil de mai 2017.

8. Proposition de la présidente Catherine Harel-Bourdon – conseillère stratégique – reconduction du mandat

Document déposé : CC-M-245-A

CONSIDÉRANT la résolution IV d) adoptée par le comité exécutif lors de sa séance du 2 décembre 2003 par laquelle une fonction de responsable des communications des commissaires, rattachée au Bureau de la présidence, était créée;

CONSIDÉRANT que cette fonction, qui ne modifie pas le plan de l'effectif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), a pour principal mandat d'agir comme conseillère stratégique au bureau de la présidente et des commissaires;

CONSIDÉRANT que, compte tenu du caractère politique de ce poste, la nomination du titulaire de cette fonction doit être effectuée par la présidente de la CSDM;

CONSIDÉRANT que Mme Christine Mitton a été nommée à ce poste à la séance ordinaire du comité exécutif du 9 décembre 2014 (résolution 8);

CONSIDÉRANT le souhait de la présidente et de la conseillère de reconduire ce mandat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECONDUIRE le mandat de Mme Christine Mitton pour agir à titre de conseillère stratégique à compter du 3 novembre 2016, et ce, jusqu'aux élections scolaires prévues à l'automne 2018;
- 2° de MANDATER la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences pour signer le contrat nécessaire.

9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – mesure Aide individualisée (15021) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) – attribution d'un contrat de services de gré à gré à l'organisme Club Intergénération La Petite-Patrie (CLIPP)

Document déposé : Rapport DG-02-334 en date du 24 octobre 2016  
de MM. Sylvain Catafard et Alain Gravel  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la deuxième orientation du plan stratégique de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), *Des partenariats au service de la réussite*;

CONSIDÉRANT que le Club Intergénération La Petite-Patrie (CLIPP) est un organisme communautaire dont la mission est d'organiser des activités éducatives qui réunissent des gens de toutes les générations afin de favoriser la création de liens intergénérationnels tout en intervenant sur des problèmes présents dans le quartier;

CONSIDÉRANT le souhait des directions des treize écoles primaires de poursuivre leur partenariat de qualité avec l'organisme le CLIPP;

CONSIDÉRANT la somme de la mesure Aide individualisée (15021) à attribuer aux treize écoles participantes, soit 154 734 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R-2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT la directive du Secrétariat du Conseil du trésor concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'attribution d'un contrat de gré à gré de 100 000 \$ et plus requiert l'autorisation préalable du dirigeant de l'organisme et qu'un rapport doit être soumis au secrétariat du Conseil du trésor, dans les 30 jours suivant la date de l'autorisation écrite du dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CSDM de publier au système électronique d'appels d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec tous les contrats de 25 000 \$ et plus;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER et d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré de 154 734 \$ à l'organisme à but non lucratif le Club Intergénération La Petite-Patrie (CLIPP) pour des services d'aide aux devoirs offerts dans treize écoles primaires des quartiers Villeray, Rosemont et La Petite-Patrie, le tout conformément à l'article 111 du *Règlement R-2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et au paragraphe 4 de l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);
- 2° de DEMANDER au Service du secrétariat général de remplir, pour ledit contrat de services de gré à gré, le formulaire de reddition de comptes du Conseil du trésor;
- 3° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de publier ledit contrat au SEAO du Gouvernement du Québec.

10. Service de l'organisation scolaire – modification aux règles d'application de la Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-10-98 en date du 12 octobre 2016  
de Mme Julie Bernier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigie sur la politique d'admission de modifier les règles d'application;

CONSIDÉRANT que le directeur générale et les comités concernés ont été consultés conformément à l'article 38 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (R2011-1);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MODIFIER les règles d'application comme suite aux recommandations du comité de vigie sur la politique d'admission (voir annexe 1).

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel – création d’un poste annuel à temps partiel d’orthophoniste – modification au plan de l’effectif du personnel professionnel 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1777 en date du 19 octobre 2016  
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les avantages d’un dépistage précoce des difficultés langagières pour les élèves du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle;

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l’école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que l’école possède les fonds nécessaires au fonds 3 pour financer ce poste;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 10 %, d’orthophoniste à l’école Charles-Lemoyne et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-130-3-23130-140;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l’effectif 2016-2017 du personnel professionnel syndiqué (résolution 6 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de l’adaptation scolaire – création d’un poste saisonnier à temps partiel de technicien en éducation spécialisée – modification au plan de l’effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1778 en date du 19 octobre 2016  
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l’école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que l’école Camille-Laurin possède les fonds nécessaires au fonds 1 pour financer ce poste;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 50 %, de technicien en éducation spécialisée à l’école Camille-Laurin et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-124-1-23140-160;

- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congés sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive

Document déposé : Rapport A-29-1781-A en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder quatre congés sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive commençant pendant l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et des directions d'unité concernées;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à Mme Manon Pelletier, directrice à l'école La Vérendrye, un congé sans traitement à temps partiel pour l'équivalent de treize jours (5 %) qui sera pris chaque année du contrat dans le cadre d'une retraite progressive de cinq ans commençant le 19 décembre 2016;
- 2° d'ACCORDER à Mme Lucie Boudreau, directrice adjointe à l'école Saint-Luc, un congé sans traitement à temps partiel pour l'équivalent de treize jours (5 %) qui sera pris chaque année du contrat dans le cadre d'une retraite progressive de cinq ans commençant le 9 janvier 2017;
- 3° d'ACCORDER à Mme Marie Péloquin, directrice à l'école Barthélemy-Vimont, un congé sans traitement à temps partiel pour l'équivalent de treize jours (5 %) qui sera pris chaque année du contrat dans le cadre d'une retraite progressive de cinq ans commençant le 22 janvier 2017;
- 4° d'ACCORDER à Mme Lucie Ducharme, directrice adjointe de centre, à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM), un congé sans traitement à temps partiel pour l'équivalent de treize jours (5 %) qui sera pris chaque année du contrat dans le cadre d'une retraite progressive de cinq ans commençant le 31 janvier 2017.

14. Service des technologies de l'information – entente avec l'entreprise *Insertech Angus* pour l'utilisation de ses services de récupération d'équipements électroniques jugés désuets par les écoles et centres de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-32-175 en date du 26 octobre 2016  
de M. Daniel Martin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les engagements de la CSDM en matière de gestion écoresponsable clairement établis par sa *Politique environnementale*;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de favoriser les entreprises d'économie sociale tel que l'exprime sa *Politique de gestion et d'attribution de contrats*;

CONSIDÉRANT que l'offre de service formulée par l'entreprise *Insertech Angus* comporte des avantages pour les membres de la communauté éducative de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONCLURE une entente de service avec l'entreprise *Insertech Angus* visant la promotion de ses services de récupération de produits électroniques jugés désuets;
- 2° de DEMANDER au Service des technologies de l'information de diffuser l'offre de service de l'entreprise *Insertech Angus* aux écoles et aux centres de la CSDM.

15. Service des technologies de l'information – attribution d'un contrat d'exécution sur demande à l'entreprise *Insertech Angus* visant l'acquisition d'ordinateurs de table mis à neuf par les écoles et centres de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-32-176 en date du 26 octobre 2016  
de M. Daniel Martin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les engagements de la CSDM en matière de gestion écoresponsable clairement établis par sa *Politique environnementale*;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de favoriser les entreprises d'économie sociale tel que l'exprime sa *Politique de gestion et d'attribution de contrats*;

CONSIDÉRANT les conditions contractuelles convenues entre *Insertech Angus* et la CSDM pour la conduite des activités encadrant la vente aux établissements d'ordinateurs remis en état;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONCLURE un contrat de gré à gré avec l'entreprise *Insertech Angus* visant la vente sur demande d'ordinateurs remis en état aux écoles et centres de la CSDM selon les conditions prévues au présent rapport;
- 2° de DEMANDER au Service des technologies de l'information de diffuser l'offre de service de l'entreprise *Insertech Angus* aux écoles et aux centres de la CSDM et de collaborer à la mise en place de l'entente contractuelle selon les termes définis au présent rapport;
- 3° de DEMANDER au Service des technologies de l'information de faire rapport au comité exécutif de la CSDM avant la fin de la première année de l'entente contractuelle afin de lui présenter une recommandation concernant la poursuite de l'entente contractuelle en tenant compte du volume de transactions réalisées, de la satisfaction des requérants et de la qualité de la relation d'affaires.

16. Service des technologies de l'information – attribution d'un contrat d'exécution sur demande à l'entreprise *Insertech Angus* visant la réparation de tablettes de type iPad et d'autres équipements informatiques hors garantie

Document déposé : Rapport A-32-177 en date du 26 octobre 2016  
de M. Daniel Martin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les engagements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en matière de gestion écoresponsable clairement établis par sa *Politique environnementale*;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de favoriser les entreprises d'économie sociale tel que l'exprime sa *Politique de gestion et d'attribution de contrats*;

CONSIDÉRANT les conditions contractuelles convenues entre *Insertech Angus* et la CSDM pour la conduite des activités encadrant la réparation de tablettes *iPad* et d'ordinateurs portables en cas de bris accidentel ou de réparation hors garantie;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONCLURE un contrat de gré à gré avec l'entreprise *Insertech Angus* visant la réparation de tablettes *iPad* et d'ordinateurs portables en cas de bris accidentel ou de réparation hors garantie, selon les conditions prévues au présent rapport;
- 2° de DEMANDER au Service des technologies de l'information de diffuser l'offre de service de l'entreprise *Insertech Angus* aux écoles et aux centres de la CSDM et de collaborer à la mise en place de l'entente contractuelle selon les termes définis au présent rapport;



- 3° de DEMANDER au Service des technologies de l'information de faire rapport au comité exécutif de la CSDM avant la fin de la première année de l'entente contractuelle afin de lui présenter une recommandation concernant la poursuite de l'entente contractuelle en tenant compte du volume de transactions réalisées, de la satisfaction des requérants et de la qualité de la relation d'affaires.

17. Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-Brébeuf – travaux supplémentaires dans le cadre de la première phase de réfection de l'enveloppe du bâtiment

Document déposé : Rapport A-33-997 en date du 25 octobre 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *3 Axes Construction inc.* pour la première phase de réfection de l'enveloppe du bâtiment de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf, situé au 2870, rue Dandurand, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'il a fallu modifier les détails de la jonction entre les murs existants, le mur de la cheminée et le mur du vestibule, étant donné les déformations de la partie structurale du mur, constatées après le retrait du parement de briques;

CONSIDÉRANT que, pour les mêmes raisons, il a aussi fallu changer la profondeur de l'assise du bâtiment et réparer une colonne de béton, notamment;

CONSIDÉRANT que, contrairement à ce qui avait été prévu, pour des raisons de sécurité, il faut démolir puis reconstruire l'escalier extérieur, vu le mauvais état de sa structure, une situation que les relevés n'avaient pas permis de détecter;

CONSIDÉRANT le contrat accordé à la firme *Architectes Bertrand Paquette* pour les services professionnels liés à la première phase de réfection de l'enveloppe du bâtiment de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf;

CONSIDÉRANT que le mandat des professionnels a été élargi et que les honoraires doivent être ajustés en conséquence, conformément aux tarifs d'honoraires fixés pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou des ingénieurs;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 9 de la séance du 15 mars 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *3 Axes Construction inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la première phase de réfection de l'enveloppe du bâtiment de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Architectes Bertrand Paquette* la somme associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, somme estimée à 117 000 \$ plus taxes.

18. Service des ressources matérielles – école Saint-François-Solano, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre de l'installation d'un système de gicleurs et d'une entrée d'eau

Document déposé : Rapport A-33-998 en date du 27 octobre 2016  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* pour l'installation d'un système de gicleurs et d'une entrée d'eau à l'école Saint-François-Solano, annexe, située au 5555, 15<sup>e</sup> Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les travaux d'excavation en lien avec la nouvelle entrée d'eau ont été plus ardues que prévu, étant donné la présence de roc à la profondeur spécifiée aux plans et devis pour la mise en place des conduites, et qu'il a fallu remplacer des valves défectueuses du système de gicleurs principal de l'immeuble;

CONSIDÉRANT qu'il a aussi fallu intégrer au projet quelques menus travaux de réparation de finis intérieurs, compte tenu des conditions de chantier;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction Ltée* la somme associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre des travaux de réfection de cloisons et de finis intérieurs et d'installation d'un système de gicleurs à l'école Saint-François-Solano, annexe, somme qui s'élève à environ 16 500 \$, plus taxes.

19. Information :

- a) A-31-3135 Service des ressources financières – services professionnels d'architecture et d'ingénierie – critères d'évaluation des propositions – balisage

20. Période réservée aux membres du comité exécutif :

- a) Utilisation des stationnements sur les terrains de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

En lien avec la proposition CC-M-244 du commissaire Ben Valkenburg (Utilisation des stationnements sur les terrains de la Commission scolaire de Montréal), Mme Mélanie Robinson souhaite que soit prise en compte la participation bénévole des parents afin d'éviter que ces derniers soient facturés. Pour sa part, M. Valkenburg, rappelle l'importance de trouver des façons de tirer profit des espaces réservés au stationnement afin d'en faire bénéficier les élèves.

- b) Modification aux règles d'application de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la CSDM*

En lien avec le rapport A-10-98 (Service de l'organisation scolaire – modification aux règles d'application de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la CSDM*), Mme Mélanie Robinson souhaite que soit prise en considération l'ancienneté des élèves en libre choix dans l'ordre des priorités pour le retour à l'école de quartier.

La séance est levée à 14 h 55.

*Secrétariat général – 18 novembre 2016*

---

\* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 23 novembre 2016.